



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93425

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la suppression de nombreuses classes bilangues. En Mayenne, 33 jumelages avec des villes allemandes permettent d'organiser de nombreux échanges entre jeunes afin de renforcer la compréhension mutuelle. Les jeunes allemands apprennent l'anglais dès l'âge de 9 ans et commencent une seconde langue dès l'âge de 11 ans. C'est pourquoi, lors des échanges réalisés avec des jeunes de 14 à 17 ans, il est constaté une réelle capacité des jeunes allemands à s'exprimer en français et il paraît nécessaire que la réciprocité soit vraie. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas et la suppression de classes européennes ne fera qu'aggraver cette situation. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse elle entend apporter aux familles qui ont fait le choix de l'apprentissage de la langue allemande, dès la 6ème, pour leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93425

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1511

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)